

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2021

L'an deux mille vingt et un le vingt-cinq février à dix-neuf heures

Le Conseil Municipal de la commune de VERJON, régulièrement convoqué s'est réuni dans la salle des délibérations.

Présidence : Monsieur Philippe JAMME, Maire

Présents : Philippe JAMME, MULLER Odile, Etienne MOREL, Richard GERBALDI, Géraud BERTHIER de GRANDRY, Jean BURDIN DE SAINT MARTIN, CAZENAVE Izabela, CIRELLA Annie, FARIA Raquel,

Absents excusés : Mme BURDEYRON Muriel, pouvoir donné à Mme CAZENAVE Izabela
M. HENRIQUE Julien, pouvoir donné à M. GERBALDI Richard.

Secrétaire de séance : Mme FARIA Raquel

Monsieur le Maire a ouvert la séance et exposé ce qui suit :

Le compte rendu du conseil municipal du 21 décembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

COMPTE ADMINISTRATIF

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. BURDIN de SAINT-MARTIN Jean délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressés par M. JAMME Philippe, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° lui donne acte de la présentation faite de compte administratif, lequel peut se résumer comme ci-dessous

M14 (commune) :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		135 681.18		217 124.28		352 805.46
Opérations de l'exercice	264 248.13	261 252.48	436 176.74	206 946.88	700 964.87	468 199.36
TOTAUX	264 248.13	396 933.66	436 176.74	424 071.16	700 964.87	821 004.82
Résultats de clôture		132 685.53	12 645.58			120 039.95
Restes à réaliser			22 300.00	30 000.00	22 300.00	30 000.00
TOTAUX CUMULES	264 248.13	396 933.66	459 016.74	454 071.16	723 264.87	851 004.82
RESULTATS DEFINITIFS		132 685.53	4 945.58			127 739.95

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget principal.

Approbation du Compte de Gestion 2020

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 budget principal et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

-Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1° janvier 2020 du 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

-Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires, et budgets annexes,

-Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 du budget principal

Le Conseil Municipal,

Constatant les résultats estimés de l'exercice 2020 en fonctionnement et en investissement :

Fonctionnement :	
Report exercices antérieurs	135 681.18 €
Résultat de l'exercice	- 2 995.65 €
Résultat de clôture	132 685.53 €
Investissement :	
Report exercices antérieurs	217 124.28 €
Résultat de l'exercice	- 229 769.86 €
Résultat de clôture :	- 12 645.58 €
Restes à réaliser :	7 700.00 €

DECIDE à l'unanimité d'affecter l'excédent de fonctionnement qui s'élève à **132 685.53 €** comme suit :

⇒ affectation en réserves au R 1068, déficit de	4 945.58 €
⇒ Report en fonctionnement, excédent de	127 739.95 €
⇒ Report en investissement, déficit de	12 645.58 €

Choix du prestataire pour les contrôles périodiques des bâtiments communaux.

Mme MULLER Odile, 1^{ère} adjointe, prend la parole pour présenter les deux devis reçus pour la réalisation des contrôles périodiques des bâtiments communaux ; à savoir :

Vérification et maintien en état de conformité des installations électriques ERT,

Vérification des installations thermique fluide,

Vérification des installations de sécurité incendie,

Vérification générale périodique levage, portes, échelles et EPI

Pour la salle polyvalente, le bâtiment de la mairie, l'agence postale, l'atelier communal et des sapeurs-pompiers, et l'église.

Elle informe que la commission bâtiments ayant étudié les deux devis, propose de retenir le moins disant du Bureau APAVE.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des devis reçus et délibéré :

-DECIDE à l'unanimité de retenir la proposition du Bureau APAVE BOURG EN BRESSE à SAINT JUST (01) pour un montant de 985.16 € TTC pour la première année du contrat. Le coût sera révisable tous les ans selon la formule prévue dans le contrat de prestation qui est établi pour une durée de 36 mois.

-AUTORISE le Maire à faire toutes les démarches nécessaires et signer tous les documents découlant de cette décision.

-PRECISE que la dépense sera inscrite au budget communal au compte 6156.

Achat d'un Défibrillateur Automatique Externe pour le CPINI de Verjon

Monsieur le Maire informe que le CPINI de Verjon n'étant pas doté à ce jour d'un défibrillateur automatique externe, une demande a été faite par le Chef de Corps pour l'achat d'un appareil cette année.

Il présente le devis de The Surgical Company (TSC) de FLAXLANDEN (68) pour un coût de 1 740.00 € TTC

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du devis et délibéré :

-DECIDE à l'unanimité d'acheter un défibrillateur automatique externe pour le CPINI de Verjon et **ACCEPTE** de retenir le devis de la société The Surgical Company de Flaxlanden (68) pour un AED 3 -DAE professionnels de santé d'un montant de 1 740.00 € TTC.

-AUTORISE le Maire à signer le devis et passer commande de l'appareil.

-PRECISE que la dépense sera inscrite en section d'investissement du budget communal au compte 21568.

-DECIDE de solliciter une subvention du SDIS de l'Ain pour cet investissement d'un montant de 30% du coût HT.

Il est également évoqué l'achat d'un défibrillateur fixe pour mettre à la salle polyvalente et pour lequel deux devis ont été demandés. Le Conseil Municipal, compte tenu du coût entre 1 600 et 2 000 € et du fait de l'impossibilité de louer la salle polyvalente actuellement, décide de reporter cette dépense en 2022.

Il sera sollicité à la Société SCHILLER, une démonstration de leur défibrillateur.

Programme de travaux de voirie pour 2021

M. GERBALDI Richard, adjoint responsable de la voirie, prend la parole pour présenter le programme de travaux de voirie retenu pour cette année ; à savoir :

- Réfection d'une première tranche de la Rue des Batières pour un coût estimatif de 15 520 € TT
- Divers travaux de réparation avec du PATM pour un coût estimatif de 2 641.22 € TTC
- Divers travaux Déflachage BBSG 0/6mm pour un coût estimatif de 634.22 € TTC
- Signalétique pour la rue des Batières pour un coût estimatif de 517.02 € TTC

Il est précisé que suite à deux réunions de la commission voirie avec Julien MICHEL, technicien voirie à la CA3B, il est ressorti les éléments suivants :

- Prendre en compte la sécurité en assurant une limitation de vitesse à 30km/h
- Prévoir la canalisation des eaux pluviales très importantes dans ce secteur et qui stagnent sur la voirie,
- Prévoir des places de stationnement

Il sera également demandé aux services de la CA3B, le passage de la caméra pour vérifier la présence d'eaux pluviales dans le réseau d'assainissement collectif.

Le Conseil municipal décide de valider ce programme des travaux et donne tout pouvoir au maire pour traiter ce dossier et signer tous documents s'y rapportant.

Infos sur divers points :

- Il est donné lecture d'un courrier signalant le mauvais état de la route dite Impasse du Moulin Barel
- A voir également des « nids de poules » à réparer Chemin du Château
- Le maire informe qu'une autorisation a été donnée pour l'utilisation des génolènes existants sur la commune pour le passage de la fibre optique.
- L'opérateur FREE a signé un contrat de partenariat avec le Syndicat Intercommunal d'Electricité de l'Ain
- La société BOUYGUES TELECOM a été nommée opérateur Leader pour développer la couverture en téléphonie mobile 4G et une étude est en cours pour l'emplacement de l'antenne soit sur Courmangoux, soit sur Verjon
- Les travaux de réfection du pont situé « Chemin de la Verjonnaire » ont pris un peu de retard, ils devraient être réalisés prochainement.

INFORMATIONS DIVERSES

Point sur les commissions

Etienne MOREL en charge de la commission bois environnement et vie agricole informe qu'une réunion est prévue le 3 mars pour faire le point sur les prochaines coupes et l'exploitation des arbres de la parcelle « Bois des Varges » avec les services de l'ONF.

Il informe également que suite à une réunion avec le comité de suivi GEMAPI du secteur Seille (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) en visioconférence, la réhabilitation du bief de Courmangoux est prévue en 2021. Un nouveau syndicat devrait être mis en place.

Il est également évoqué de suivre les ventes de parcelles en cours sur la commune pour l'acquisition éventuelle de certaines parcelles contigües à celles communales.

Jean BURDIN de SAINT-MARTIN prend la parole pour apporter des informations suite à la réunion avec M. CALLAND Sébastien, chargé de mission tourisme, sur le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR). Il est prévu une harmonisation de l'ensemble des chemins de randonnées du secteur et de créer des boucles pour les balades. A voir pour le chemin du Mont de Verjon qui ne serait pas retenu et également un partenariat avec une association pour la signature d'une convention.

Commission bâtiments

Odile MULLER prend la parole pour rapporter ce qui a été vu lors de la réunion du 1^{er} février à Verjon avec les différents services de l'Etat, du Département et de la CA3B pour aborder les différents projets de la commune à savoir :

- Réfection de la toiture du garage au logement de la cure
- Réfection du Monument aux Morts
- Aménagement extérieur de l'église
- Réfection toiture du bâtiment de la poste
- Restauration objets classés dans l'église

Des premières idées sont évoquées lors de cette réunion et les éventuelles subventions pour la commune. Une prochaine réunion est prévue le 11 mars avec les services des Bâtiments de France pour déterminer les prescriptions et recommandations à suivre pour la réalisation de ces travaux.

Le Conseil Municipal décide de répondre favorablement à une demande de pose de ruches sur le terrain communal en Auza (ancienne décharge) pour la période du printemps.

Déchets verts

La commune de Courmangoux envisage l'achat d'un broyeur, il est évoqué d'étudier si pour Verjon, cela serait utile de mutualiser cet achat.

Mme MORNAY, maire de Courmangoux, propose une rencontre en avril prochain entre les deux conseils municipaux afin de faire le point sur les projets de chacun et pour de futures mutualisations de services.

Les élections départementales et régionales auront lieu les 13 et 20 juin 2021

Il faudra prévoir 2 bureaux de vote avec les matériels nécessaires et des électeurs pour assurer les permanences. La commune utilisera les 2 salles (salle du conseil municipal et salle de réunion des associations) pour le déroulement des élections.

Point sur les travaux de la salle polyvalente

Le Maire fait le bilan du coût des travaux de réfection de la salle polyvalente

Montant des travaux estimatif : 384 647.50 € HT

Montant définitif des travaux : 384 470.21 € HT

Soit une différence en moins de 177.29 € HT

Montant honoraires + intervenants divers : 52 647.63 € HT

Coût définitif honoraires + intervenants divers : 58 707.82 € HT

Soit une différence de 6 060.19 € HT

Coût total définitif de 443 178.03 € HT soit 531 813.66 € TTC

Montant des subventions obtenues : **203 924 €**

Info sur le cimetière

Géraud de GRANDRY informe que le portail du cimetière a été placé, maintenant il faut étudier l'empierrement du chemin dans le cimetière et propose de prévoir une enveloppe au budget 2021. Demander les diverses possibilités à l'entreprise BOUHINI

Logement de la mairie

Suite à une infiltration d'eau dans le grenier, il sera nécessaire de modifier la sortie de la VMC en l'envoyant dans une ancienne cheminée et de prévoir la réparation de la fuite sur le toit. En même temps voir pour une protection de la toiture du garage de la cure.

Salle polyvalente

Problème de chauffage, ventilateur ne fonctionne pas. Une intervention de l'entreprise est prévue le 16/03/2021.

Afin de finaliser le rangement de la vaisselle, une journée est prévue le 27 mars 2021.

En prévision du budget 2021, la commission finance se réunira le 30 mars et un conseil municipal est prévu le 13 avril pour le vote du budget.

Une activité de yoga est en cours d'installation sur la commune avec des cours individuels pour l'instant en raison de la crise sanitaire et à l'avenir des cours collectifs.

Fait pour être affiché le 04 mars 2021 conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.



Le Maire,
Philippe JAMME